

ASSOCIATION: DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Cocher la ou les cases correspondant à votre demande.

Fréquence - récurrence	Objet de la subvention
☐ Première demande	☐ Fonctionnement
☐ Renouvellement	☐ Exceptionnelle

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

1.1	Nom - Dénomination :
	Courriel:
1.2	N°SIRET:
1.3	N° RNA:
1.4	Adresse du siège social :
1.5	Identification du bureau :
	Président :
	Courriel:Tel:
	Vice Président :
	Courriel:Tel:
	Trésorier:
	Courriel :Tel :
	Secrétaire :
	Courriel:Tel:

2. CATEGORIE D'ASSOCIATIONS ELIGIBLES

	Catégorie A : Sport.
	Catégorie B : Animation
	Catégorie C : Art et culture
	Catégorie D : Scolaire
	Catégorie E : Loisirs
	Catégorie F : Autres
1	

3. MOYENS HUMAINS: N-1

Catégorie	Nombre	Nombre d'heures/an
Bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée		
Volontaires: Volontaire: personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : service civique, aide au permis de conduire)		
Salariés/ auto entrepreneurs		
Agents municipaux mis à disposition dans le cadre de l'activité		
Adhérents :	N -1	N
> 5- 18 ans	>	>
➤ 18 - 35 ans	>	>
> 35 ans et +	>	>
> % de Saint martinois	>	>

4. EFFORT DE FORMATION: N-1

Préciser les types de formation engagés par votre association (arbitrage, encadrement,
sécurité, sport santé) et le nombre de personnes qui en ont bénéficié.

>			

5. MOYENS MATERIELS: N-1

	T	<u> </u>
Tarif des Adhésions	Enfants :	Adultes :
N -1 N	> >	> >
Mise à disposition des infrastructures	Lieu :	Nombre d'heures/semaine
N -1 N	> >	> >
Minibus	☐ Jamais ☐ 1 à 5 fois/an ☐ + de 5 fois/ans	Nombre de Km/an estimés
Matériel mis à disposition (barrières, chapiteau, banc et tables, friteuse, percolateur, plancha, jeux)	par mairie: ☐ Jamais ☐ 1 à 5 fois/an ☐ + de 5 fois/ans	par une autre association : ☐ Jamais ☐ 1 à 5 fois/an ☐ + de 5 fois/ans
Utilisation gobelets réutilisables	De la Mairie □ Oui □ Non	De l'association ☐ Oui ☐ Non

6. IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

PEDT (Projet Educatif De Territoire): Le PEDT présente des objectifs visant à fédérer les familles, les associations et les partenaires institutionnels dans le but d'accompagner nos enfants et nos jeunes dans leur développement, leur réussite et leur intégration dans l'environnement local.

☐ Accompagner sur des moments clés en les impliquant et en communiquant				
☐ Partager et faire partager les valeurs éducatives du PEDT				
☐ Eduquer à la citoyenneté				
☐ Lutter contre toutes les inégalités et l	es exclusions			
☐ Démocratiser l'accès au sport, au lois	sir et à la culture			
☐ Prendre en compte l'engagement cito	oyen de l'enfant et du jeune			
☐ Favoriser l'épanouissement, l'estime	de soi			
☐ Prendre en compte et inclure les enf	fants et les jeunes en situation de handicap			
sur tous les temps de leur vie.				
Dispositif sport santé: formation permettant à l'association d'accueillir toutes personnes en situation de sédentarité, ayant une prescription « sport santé sur ordonnance »				
Déjà engagé dans le dispositif ?	Intention de s'engager ?			
□ Oui □ non	□ oui □ non			
□ 11011				

Autre:

7. PROJET DE L'ASSOCIATION A COURT, MOYEN ET LONG TERME / PROJET EXCEPTIONNEL

Préciser :				
Subventions N -1:				
Subventions N -1 :				
Subventions N -1 : Montants obtenus :				
Montants obtenus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné ci-				
Montants obtenus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné ci-				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné ci-				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné ci-				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné ci-				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				
Montants obtenus : Préciser quel projet elles vous ont permis de réaliser et s'il est en lien avec le projet mentionné cidessus :				

8. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci. Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association..... - certifie que l'association est régulièrement déclarée - certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ; - certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ; Demande une subvention de fonctionnement :€ Demande une subvention exceptionnelle :€ - précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (voir RIB ci-joint) : Fait à, le

Attention: Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Signature



9. CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ETAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1: RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2: LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et à protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3: LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4: ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5: FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6: RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT °7: RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Lieu:

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Nom, prénom et qualité du
responsable légal de l'association

Le:

10 - ELEMENTS FINANCIERS

A. COMPTE DE RESULTAT:
Tableau à remplir page 11

B. BUDGET PREVISIONNEL:

Tableau à remplir page 12

C. SITUATION DE TRESORERIE:

D. BILAN COMPTABLE

Fournir une copie certifiée des comptes

Solde lors de la dernière	clôture comptable en date du :
CAISSE:	€
COMPTES BANCAIRES :	
Banque1:	€
Banque 2 :	€
PLACEMENTS:	
Livrets ou comptes :	€
Titres :	€

COMPTE DE RESULTAT

Année

ou exercice du

au

Si votre association est soumise au plan comptable, vous n'avez pas à remplir cette partie mais vous joindrez une copie de vos documents approuvés par les instances statutaires, si ceux-ci sont établis en respectant la nomenclature du plan comptable associatif

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		Recette des buvettes	
Autres fournitures		Recettes diverses (loto, tombola)	
		Recette des guichets	
61 - Services extérieurs		Recette pour organisation de tournois	
Locations		Participation aux soirées(repas)	
Entretien et réparation		Autres recettes d'activités (locations)	
Assurance			
Documentation		73 - Concours publics	
		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ouservices déconcentrés sollicités	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil-s Régional(aux):	
Publicité, publication		Conseil-s Départemental (aux) :	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fédérations sportives ou autres	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements,		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations	
provisions etengagements 69 - Impôt sur les bénéfices (IS);		et provisions	
Participationdes salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRI	BUTIONS VOLO	NTAIRES EN NATURE (CVN)	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. / Ne pas indiquer les centimes d'euros.

BUDGET PREVISIONNEL

Année

ou exercice du

au

CHARGE S	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		Recette des buvettes	
Autres fournitures		Recettes diverses (loto, tombola)	
		Recette des guichets	
61 - Services extérieurs		Recette pour organisation de tournois	
Locations		Participation aux soirées(repas)	
Entretien et réparation		Autres recettes d'activités (locations)	
Assurance			
Documentation		73 - Concours publics	
		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil-s Régional(aux) :	
Publicité, publication		Conseil-s Départemental (aux) :	
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fédérations sportives ou autres	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements,		78 - Reprises sur amortissements,	
provisions etengagements 69 - Impôt sur les bénéfices (IS);		dépréciationset provisions	
Participationdes salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARCES HORS CVA	DUTIONS VOLO	TOTAL DES BRODUITS HORS OVA	
	BUTIONS VOLOR	NTAIRES EN NATURE (CVN)	1
86 - Empiois des contributions volontaires ennature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

La subvention sollicitée de, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet dont CNV (montant sollicité/total du budget) x 100.

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. / Ne pas indiquer les centimes d'euros.

DOCUMENTS A FOURNIR:	CADRE RESERVE A LA MAIRIE
□ Statuts (si modification récente) □ Récépissé du dépôt en Préfecture □ Procès-verbal de la dernière Assemblée générale □ Bilan d'activité N-1 □ Compte de résultat N-1 et Budget prévisionnel □ Attestation d'assurance pour les utilisateurs d'installations communales □ Subventions demandées auprès d'autres partenaires □ Relevé d'identité bancaire □ Règlement signé	

